

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'écrtoire Spierings

Les présentes conditions générales font partie intégrante de tout contrat conclu et sont applicables à tous les rapports juridiques entre :

Amanda Spierings (ci-après *la prestataire*), exerçant dans le cadre de l'entreprise individuelle L'écrtoire Spierings, CHE-183.433.816

et *le client*

Les conditions générales sont soumises aux dispositions du contrat de mandat selon le droit suisse.

Devis

La demande de devis est gratuite et sans engagement. Celui-ci est valable un mois à partir de sa date d'établissement.

Pour les traductions et les corrections, le devis est établi sur la base d'un extrait du document. Pour la rédaction et l'accompagnement, le devis est établi après discussion avec le client potentiel, en fonction de ses demandes et besoins spécifiques.

L'acceptation du devis (par signature, courriel ou message) vaut comme commande ferme, et implique l'acceptation des présentes conditions générales. Le contrat est alors réputé conclu selon le contenu du devis final.

Les -demandes complémentaires du client en cours de contrat feront l'objet d'un nouveau devis ou, sur accord du client, seront facturées au tarif horaire.

Le devis est établi sur la base des informations fournies par le client. Si ces informations se révèlent erronées, le devis n'est plus valable, et la facturation sera effectuée au tarif horaire.

Tarif

Un forfait minimum de 100 CHF est appliqué pour tout mandat.

Les tarifs peuvent faire l'objet de majoration (demande urgente, travail hors heures d'ouverture ou pendant les vacances, etc.).

Les recherches nécessaires pour la rédaction du contenu commandé par le client sont facturées au tarif de la rédaction. La prestataire et le client déterminent d'entente avant le début du mandat la charge de recherche nécessaire pour la rédaction du texte.

On distingue la prestation de relecture et correction de la prestation de réécriture, qui nécessite un remaniement profond du texte voire des recherches. La réécriture est facturée au tarif de la rédaction.

Facturation

Tout dépassement du devis jusqu'à 10 % du montant de départ est réputé automatiquement accepté par le client. Si la prestataire constate un risque de dépassement du devis de plus de 10 %, elle en informe le client dès que possible. Les prestations supplémentaires impliquées par ce dépassement font ensuite l'objet d'un devis spécifique. Le client peut choisir d'accepter ou non ce devis. Dans le cas d'un refus, la prestataire n'est pas tenue d'effectuer les prestations supplémentaires.

En cas d'erreurs manifestes ou de non-respect des instructions écrites du client, les modifications relatives à ces erreurs ou ces manquements seront effectuées sans être facturées.

En cas d'impossibilité de satisfaire une commande, pour quelque raison que ce soit, seul le travail déjà effectué sera facturé au client.

Paiement

Une facture est remise au client par courriel après livraison du travail. Les prestations sont exonérées de TVA.

Pour les mandats qui s'étendent au-delà de quinze (15) jours ouvrés et/ou de plus de 1000 CHF, la prestataire et le client s'entendent sur un acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Pour les mandats s'étendant sur plus de six (6) mois ou de plus de 10 000 CHF, la facturation sera effectuée régulièrement (mensuellement, bimensuellement ou semestriellement) au cours du mandat, plutôt qu'à la fin du mandat.

Le client s'engage à honorer les paiements sous trente (30) jours, sous peine de recevoir un rappel engendrant des frais supplémentaires. En cas de retard de paiement, des frais de rappel seront appliqués (10 % de la facture due). La prestataire se réserve le droit de faire appel aux Poursuites pour récupérer l'argent dû.

Tout retard dans les paiements entraîne la suspension automatique des prestations. Celles-ci seront rétablies une fois le paiement acquitté.

Sur demande du client, il est possible de convenir d'un échelonnement des factures.

Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé de concert avec le client, et dépend du volume des textes confiés ou demandés et des mandats en cours.

La prestataire ne peut être tenue pour responsable d'un retard dû au client (documents manquants, erreurs, informations incomplètes ou peu claires, impossibilité de joindre le client pour des précisions, etc.) ou à un arrêt de force majeure.

Retours et Révisions

Les prix forfaitaires pour les travaux de rédaction incluent jusqu'à deux allers-retours entre client et prestataire, donnant lieu à des ajustements du texte en fonction des remarques et demandes du client. Toute modification, correction ou révision supplémentaire, indépendamment des motifs, fait l'objet d'un devis supplémentaire ou, sur accord du client, est facturée séparément, au tarif horaire.

Les prestations de relecture et correction n'incluent pas de correction après l'acceptation des travaux. Afin d'éviter les éventuelles erreurs et coquilles apportées au texte par le client après la correction, le client peut demander une relecture finale « avant impression » du document, considérée comme prestation supplémentaire.

Le client dispose d'un délai de quinze (15) jours à partir de la remise des documents pour transmettre des demandes d'ajustement. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme finale et acceptée par le client.

Résiliation

Conformément au droit suisse, le client peut résilier le mandat à tout moment, moyennant le paiement des heures effectives déjà réalisées, des dépenses engagées et de la prise en charge.

Responsabilité et droit d'auteur

La prestataire s'engage à fournir dans les meilleurs délais raisonnables un travail professionnel de grande qualité, correspondant aux demandes et besoins du client.

La prestataire demeure seule titulaire des droits d'auteur résultant de ses services jusqu'au paiement intégral de la prestation.

Le client est seul responsable de ses écrits, de ses sources et de l'utilisation qu'il en fait. La responsabilité finale du contenu des textes et des opinions exprimées lui incombe. En cas de plagiat, détournement d'œuvre ou reproduction d'œuvre sans autorisation, seule la responsabilité du client est engagée.

Les fautes apportées au document à la suite de modifications du texte par le client après livraison sont de la responsabilité du client.

Confidentialité

La prestataire peut conserver les documents fournis par le client ainsi que les prestations fournies au client à des fins d'analyse statistique ainsi que d'amélioration des prestations. À partir du moment où toutes les factures ont été réglées, le client peut demander la destruction de tous les documents liés au mandat concerné à n'importe quel moment.

La confidentialité des documents et données personnelles est garantie.

La mandataire se réserve le droit de mentionner sur son site le nom et l'adresse url du site client à titre de référence, sauf en cas de refus explicite du client.

Divers

Un travail de grande qualité ne garantit pas l'absence d'erreurs. Le client accepte l'éventualité qu'il puisse rester des fautes ou coquilles dans le produit final.

La prestataire est autorisée, sans instruction écrite contraire du client, à sous-traiter tout ou partie du travail commandé par le client.

La prestataire garantit ne pas utiliser l'Intelligence Artificielle dans son travail de rédaction, sauf demande explicite du client.

Les mandats de correction sont réalisés de préférence en version numérique. Si le client préfère une version sur papier, les impressions sont à la charge du client et fournies par ses soins.

Tout abonnement fera l'objet d'un contrat spécifique signé entre les deux parties. La prestataire s'engage à informer le client de l'évolution de son crédit-temps. Les heures non consommées à la fin de la période pourront être reportées sur la période suivante, sous réserve de disponibilité et d'accord de la prestataire.

Litige et for

Pour le surplus et subsidiairement aux présentes conditions générales ayant valeur contractuelle, le droit suisse des obligations régit les relations contractuelles entre le client et le mandataire.

Le for juridique est à Genève.